



PAIEMENT OCCASIONNEL DE LA TAXE SUR LE TABAC (2026)

Nom		Adresse
Téléphone	Télécopieur	Courriel

Formulaire à l'usage d'un particulier ou d'un commerçant qui n'est pas un grossiste autorisé en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et qui :

- A) importe des produits du tabac pour lesquels la taxe sur le tabac exigible au Yukon n'a pas été payée;
- B) achète au Yukon des produits du tabac qui n'ont pas été taxés.

DATE D'ACHAT	NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR	CIGARETTES	TABAC À CIGARETTES	TAXE SUR LES CIGARES (prix taxable x 130 %)
		Indiquer le nombre de cigarettes (comptées individuellement)	Indiquer le nombre de grammes de tabac	Indiquer le montant de la taxe sur les cigares à payer

A) PRODUITS IMPORTÉS – Le paragraphe 3(7) de la *Loi de la taxe sur le tabac* indique que le montant de la taxe doit être payé immédiatement.

B) PRODUITS ACHETÉS AU YUKON – L'article 14 du *Règlement sur la taxe sur le tabac* indique que le montant de la taxe doit être payé dans les 28 jours suivant l'achat.

TOTAUX REPORTÉS DES PRODUITS	Nombre de cigarettes	Nombre de grammes	Montant de la taxe
MULTIPLIER PAR LE TAUX DE LA TAXE ACTUELLE – cf. <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> , sous-alinéa 3(1)(1.01)			
SOUS-TOTAL DE LA TAXE	\$	\$	\$

**Montant taxable pour les cigares fabriqués au Canada = 1,3 x prix de vente du fabricant

**Prix taxable pour les cigares importés = 1,3 x prix de vente de l'importateur

TOTAL DE LA TAXE EXIGIBLE \$

Je déclare que les renseignements fournis dans les présentes sont vrais, exacts et complets en tous points, et qu'ils indiquent le montant complet des taxes à payer conformément à la *Loi de la taxe sur le tabac* pour la période se terminant à la date indiquée ci-après.

Date
YG(5894FIN) Rev.10/2025

Signature

Titre

Veuillez poster le présent formulaire accompagné du paiement total de la taxe à payer à
Administrateur général, Ministère des Finances, gouvernement du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6